



Le document recherché a été mis à jour.  
Accédez à la nouvelle version du document en [cliquant ici](#).

**DÉCLARATION CONSTRUCTEUR**

**DÉCLARATION DE CONSTRUCTEUR  
D13/13 SÉLECTIVITÉ / FILIATION  
A3 NIVEAUX**

Mon installation est dans le cas d'un système de liaison à la terre TT.  
Lors de la coordination des protections apparentes de production et de distribution d'énergie, j'ai tenu compte de la norme NF C 15-100.  
Lors de la coordination des protections apparentes de production et de distribution d'énergie, j'ai tenu compte de la norme NF C 15-100.  
Lors de la coordination des protections apparentes de production et de distribution d'énergie, j'ai tenu compte de la norme NF C 15-100.

La sélectivité est assurée entre le groupe A, groupe T et les appareils du groupe 2.  
Elle est assurée par l'absence de déclassement à 20 kA pour les appareils du groupe 2.

		APPAREILS DE PROTECTION			
COFFRET 1	NIVEAU 1	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V
	NIVEAU 2	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V
COFFRET 2	NIVEAU 1	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V
	NIVEAU 2	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V	Dispositif différentiel de type A IDN 100 mA 20 kA 3000 V

Ces résultats ont été vérifiés conformément aux conditions des groupes APT définies en 15.10.10.1 ou 15.10.10.2 de la norme NF C 15-100.  
Lors de la coordination des protections apparentes de production et de distribution d'énergie, j'ai tenu compte de la norme NF C 15-100.  
Lors de la coordination des protections apparentes de production et de distribution d'énergie, j'ai tenu compte de la norme NF C 15-100.

Marius H.

Eligibilité à la norme NF C 15-100 pour les installations de type TT.